



**Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 550 000 000 euros
Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge
437 667 371 R.C.S. Nanterre**

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2015

Le présent rapport a pour objet d'exposer l'activité de la Société au cours de l'exercice 2014, conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce rapport comprend :

- I. Le rapport d'activité**

- II. Les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2015 et le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

- III. La déclaration des personnes physiques responsables du rapport financier annuel**

* *
*

Le présent rapport financier annuel est déposé auprès de l'AMF selon les modalités prévues par le Règlement Général.

I – RAPPORT D'ACTIVITE

Analyse de l'activité et des résultats de Crédit Agricole Home Loan SFH au 30 juin 2015

PRESENTATION DE LA SOCIETE

CREDIT HOME LOAN SFH est une Société anonyme à Conseil d'administration dont 100% des actions sont détenues par Crédit Agricole SA.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen CRR « Capital requirements regulation » et à la suppression du statut de Société financière, CA HL SFH n'ayant pas opté pour le statut national de société de financement, exerce comme établissement de crédit spécialisé.

Précédemment, CREDIT HOME LOAN SFH a été agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, établissement de crédit - société financière (le 13 novembre 2007) et société de financement de l'habitat (le 12 avril 2011) au sens des articles L511-1 et L.513-28 du Code monétaire et financier.

Crédit Agricole Home Loan SFH a pour activité de financer des prêts à l'habitat dans le Groupe Crédit Agricole et pour refinancer ces opérations d'émettre des obligations de financement de l'habitat sécurisées dans le cadre d'un programme moyen long terme de 35 milliards € ou de son équivalent en devises.

Conformément à ses statuts, la société n'a pas de filiale et ne détient pas de titres de participation dans aucune société.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont établis en normes françaises en conformité avec les principes comptables applicables en France aux établissements de crédit.

FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE

Cotisation au fonds de résolution européen

- Dans le cadre du Mécanisme de supervision unique établi à compter du 4 novembre 2014, les établissements bancaires alimentent dès 2015 un fonds de résolution national progressivement mutualisé, afin d'aboutir au fonds de résolution unique et d'atteindre le niveau cible des ressources de ce fonds avant le 31 décembre 2024. Le montant de la cotisation de CA HL SFH au fonds de résolution unique a été estimé pour 2015 à 1,7 M€(soit 0,8M€au 30 juin 2015).

Approbation des comptes de l'exercice 2014

L'assemblée générale annuelle du 22 mai 2015 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, lesquels font apparaître un bénéfice de 236 007,60 EUR. Ce résultat a été affecté ainsi qu'il suit :

Bénéfice net de l'exercice	236.007,60 €
Report à nouveau bénéficiaire antérieurement dégagé	2.481.492,50 €
Affectation :	
Dotations à la réserve légale	11.800,38 €
Distribution d'un dividende de 0.004€pour les 55.000.000 actions composant le capital au 31/12/2014	220.000,00 €
Report à nouveau.....	4.207,22 €
lequel est porté à	2.485.699,72 €

Gouvernance - Composition du Conseil d'administration et Direction générale

L'Assemblée générale du 22 mai 2015 a ratifié la nomination des administrateurs suivants, Madame Alix CAUDRILLIER et Monsieur Didier REBOUL nommés à titre provisoire lors du Conseil d'administration du 18 juin 2014, Monsieur Laurent MARTIN et Monsieur Jean-Pierre PAVIET nommés à titre provisoire lors du Conseil d'administration du 17 septembre 2014, jusqu'à l'Assemblée générale en 2016 appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

Lors du Conseil d'administration du 18 juin 2015, en accord avec la réglementation CRD4 et le Code Monétaire et financier (L.511-13 modifié par l'art. 3 de l'ordonnance 2014-158 du 20 février 2014), Didier REBOUL a été nommé Directeur général délégué de la société pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale en 2016 appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

Au cours de ce Conseil d'administration, il a été également nommé second Dirigeant effectif aux côtés du directeur général ; cette nomination n'a pas soulevé d'objection de la part de la BCE (réponse du 28 août 2015).

Dans le cadre de la transposition de CRD4, le Conseil d'administration du 19 mars 2015 a validé la création du Comité des risques dont les membres permanents sont les administrateurs à l'exclusion des dirigeants effectifs.

Le 1^{er} comité trimestriel s'est tenu le 18 juin 2015 préalablement au Conseil d'administration du même jour.

Programme 2014

Le Prospectus de base décrivant le programme d'émission d'obligations de financement de l'habitat de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH (d'un montant maximum de 35 milliards d'euros) - visa n° 14-504 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 17 septembre 2014 a fait l'objet d'un supplément en 2015 :

- le supplément n°1 du 10 juillet 2015, visa AMF n° 15-369, suite à la publication des résultats annuels de la société et de Crédit Agricole SA incorporés par référence.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 16 décembre 2014 a fixé l'autorisation globale d'émissions obligataires pour l'année 2015 à hauteur d'un montant maximum de 4 milliards EUR (ou contre-valeur en euros des émissions en devises).

En application de l'article R.513-16 V du Code monétaire et financier, le Conseil d'administration a également fixé le montant maximum des programmes trimestriels d'émissions comme suit :

- Pour le 1^{er} trimestre 2015 : 2 milliards EUR ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 16 décembre 2014) ;
- Pour le 2^{ème} trimestre 2015 : 2 milliards EUR ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 19 mars 2015) ;
- Pour le 3^{ème} trimestre 2015 : 2 milliards EUR ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 18 juin 2015).

ACTIVITE ET RESULTATS

Au cours du premier semestre 2015, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a réalisé 1 émission publique d'obligations sécurisées :

- Série 49-1 : CHF 150 millions - 0,5% - 12 ans : 16 mars 2015 - 16 août 2027 ;

Par comparaison, au cours du premier semestre 2014, la société avait levé CHF 425 millions, soit EUR 346,4 millions en 2 émissions sur des durées de 7 à 10 ans.

L'émission a simultanément fait l'objet d'un prêt à Crédit Agricole S.A. de même montant, parfaitement adossé en prix d'émission, en taux et en maturité.

Au cours du premier semestre 2015, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a par ailleurs remboursé 3 émissions en EUR pour un montant total de EUR 1,23 milliard, ces émissions étant arrivées à échéance.

Evolution de la réserve liée au *Pre-maturity Test* (appel de collatéral par la SFH) :

Suite à la dégradation de la notation court terme de Crédit Agricole S.A. de F1+ à F1 par Fitch Ratings (annonce du 17 juillet 2013), CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a mis en place (le 21 août 2013) une réserve apportée par Crédit Agricole S.A. Cet appel de cash collatéral est prévu à l'article 5 du *Cash Collateral Agreement*.

Selon le *Cash Collateral Agreement*, Crédit Agricole S.A. (en tant que Cash Collateral Provider) doit ainsi apporter à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, les fonds nécessaires pour couvrir les remboursements des émissions en principal arrivant à échéance dans les 270 jours calendaires à venir.

Au 30 juin 2015, le montant de cette réserve s'élève à 1.708.000.000 € (1.231.000.000 € au 31 décembre 2014).

Bilan

Le **total du bilan** de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH s'est réduit de 563,6 millions EUR passant de 23,4 milliards EUR fin 2014 à 22,8 milliards EUR au 30 juin 2015.

Au passif, le poste **dettes envers les établissements de crédit** représente 1,7 milliard EUR (1,2 milliard EUR au 31 décembre 2014). Il correspond au gage-espèces constitué par Crédit Agricole S.A. au profit de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, enregistré en dépôt à terme chez cette dernière.

Le poste **dettes représentées par un titre** représente 20,5 milliards EUR (soit 90% du total du passif) contre 21,6 milliards EUR au 31 décembre 2014. Il enregistre :

- L'encours des **émissions d'obligations** de financement de l'habitat en vie à leur valeur nominale pour 20,2 milliards EUR (21,1 milliards EUR au 31 décembre 2014) ;
- Les dettes rattachées à ces titres à la date de clôture de la période : intérêts courus pour 320 millions EUR (442,5 millions EUR au 31 décembre 2014).

Par symétrie, **à l'actif**, le principal poste du bilan est constitué des **créances sur les établissements de crédit** pour un montant de 22,8 milliards EUR (soit 99,7% du total de l'actif) contre 23,3 milliards EUR au 31 décembre 2014.

Ce montant représente principalement :

- Les **prêts octroyés à Crédit Agricole S.A.** en contrepartie des obligations levées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH , soit 20,5 milliards EUR contre 21,5 milliards EUR au 31 décembre 2014. Ce poste enregistre :
 - L'encours nominal des **prêts à terme** pour 20,2 milliards EUR (21,1 milliards EUR au 31 décembre 2014) ;
 - Les intérêts courus sur ces prêts : 320 millions EUR (442,5 millions EUR au 31 décembre 2014) ;
- Les dépôts à vue sur lesquels sont placés les fonds propres (capital), la trésorerie et la Cash Collateral réserve auprès de Crédit Agricole S.A., ainsi que les intérêts courus sur ces comptes pour un montant total de 2,3 milliards EUR (1,8 milliard au 31 décembre 2014). Le solde des comptes à vue est composé à 75% du remplacement de la Cash Collateral réserve.

Les **comptes de régularisation** et autres actifs/passifs divers comprennent les éléments suivants :

- A l'actif (en charges constatées d'avance), essentiellement les primes d'émission négatives (décotes) et les frais d'émission (commissions de placement) restant à étaler au 30 juin 2015 sur la durée de vie des obligations, pour respectivement 50,6 millions EUR et 27,3 millions EUR ;
- Au passif (en produits constatés d'avance), les primes d'émission positives (surcotes) restant à étaler sur les emprunts émis pour 56,9 millions EUR ;
- Au passif (en charges à payer), des honoraires au titre de la période dont les factures non pas été reçues à la date d'arrêté ainsi que des impôts et taxes pour 1,1 million EUR.

Le poste de **provisions** pour autres risques et charges au 30 juin 2015 enregistre le montant de la nouvelle contribution au fonds de résolution pour 833 K€

Les capitaux propres passent de 553,1 millions EUR au 31 décembre 2014 à 552,6 millions EUR au 30 juin 2015 sous l'effet de :

- De la distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice 2014 pour 220 K€ (le solde du résultat de l'exercice 2014 est affecté à la réserve légale pour 12 K€ et au report à nouveau pour 4 K€) ;
- Et du résultat déficitaire au 30 juin 2015 (-220 K€).

Hors-bilan

Les émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH sont sécurisées par la constitution de sûretés destinées à garantir le remboursement par Crédit Agricole S.A. des prêts qui lui sont octroyés par Crédit Agricole Home Loan SFH.

Ces sûretés reposent sur le transfert en pleine propriété à titre de garantie financière d'un portefeuille de prêts immobiliers apportés par les Caisses régionales de Crédit Agricole et LCL. Elles sont régies par les articles L.211-36-2 et L.211-38 et suivants du code monétaire et financier.

Elles sont enregistrées en hors bilan en **Autres engagements** pour un montant de 31,4 milliards d'euros au 30 juin 2015 contre 32,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Résultats

Le produit net bancaire du 1^{er} semestre 2015 atteint 2,641 millions EUR et augmente de 80 K€ (+3%) par rapport au 1^{er} semestre 2014 (2,562 millions EUR).

Cette évolution sur la période s'explique essentiellement par :

- La baisse de -753 K€ de la rémunération du placement des fonds propres et de la trésorerie : -535 K€ au 1^{er} semestre 2015 contre +217 K€ au 1^{er} semestre 2014. Cette baisse de résultat s'explique par le taux moyen négatif de l'EONIA au 1^{er} semestre 2015 : -0,073%. Le taux moyen de l'EONIA était de +0,187% au 1^{er} semestre 2014 ;
- L'augmentation de 803 K€ de la commission de gestion de financement facturée à Crédit Agricole S.A. Cette commission s'élève à 3.203 K€ au titre du 1^{er} semestre 2015 (2.400 K€ au 1^{er} semestre 2014) Cette évolution est liée à la refacturation du coût de la nouvelle contribution au fonds de résolution malgré la baisse des charges (cf. ci-dessous) sur la période ; selon le *Borrower Facility Agreement*, les charges supportées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH pour la gestion du financement et le placement des émissions sont intégralement refacturées à Crédit Agricole S.A. au titre du refinancement ;
- La diminution de 37 K€ des commissions sur titres (charges) correspondant aux frais d'agent payeur, de teneur de titres et aux frais de tenue de compte

Par ailleurs, la réserve mise en place en 2013, liée au *Cash Collateral Agreement* n'a pas d'impact sur le résultat. Le dépôt à durée déterminée constitué est rémunéré aux mêmes conditions que son remplacement (EONIA).

Enfin, les opérations d'emprunts et de prêts sont réalisées à des conditions identiques de notionnel, de taux et de maturité, elles n'influencent pas sur le résultat.

Les charges générales d'exploitation augmentent de 454 K€ (23%) : elles s'élèvent à 2.488 K€ au 30 juin 2015 (2.034 K€ au 30 juin 2014).

Cette évolution résulte de :

- La nouvelle contribution au fonds de résolution au S1 2015 pour 833 K€;
- La diminution pour -388 K€ des charges indirectes refacturées par Crédit Agricole S.A. (en 2015 les charges de MOA/MOE de gestion du collatéral sont basculées vers PROGICA sans impact sur CA HL SFH, la suppression des swaps au 2^{ème} semestre 2014 entraîne l'arrêt de la sous-traitance CACIB en 2015) ;
- L'augmentation pour 52 K€ de la contribution sociale de solidarité (complément de charge 2014 lié à une correction d'interprétation des textes règlementaires) ;
- La baisse pour -48 K€ des honoraires sur la période.

Le résultat brut d'exploitation du 1^{er} semestre 2015 ressort à 153 K€ (528 K€ au 1^{er} semestre 2014).

L'impôt sur les bénéfices augmente de 194 K€ en raison de la non déductibilité fiscale de la contribution au fonds de résolution : 373 K€ au 30 juin 2015 (178 K€ au 30 juin 2014).

Après l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'inscrit à -220 K€ pour le 1^{er} semestre 2015 (+349 K€ au 1^{er} semestre 2014).

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

Aucun incident intervenu depuis le 30 juin 2015 n'a une incidence sur les comptes.

Programme

Après avoir été approuvée par l'AGE du 8 septembre 2015, la mise à jour annuelle du Prospectus de base décrivant le programme d'émission d'obligations de financement de l'habitat de la Société (d'un montant maximum de 35 milliards EUR) devrait être enregistrée en septembre 2015 par l'Autorité des Marchés Financiers.

Activité

Depuis le début du 2^{ème} semestre 2015, la société a réalisé deux nouvelles émissions :

- Série 48-2 (2^{ème} tranche sur la série 48) : EUR 200 millions - 0,625% - 7,25 ans : 27 août 2015 - 28 novembre 2022 (soft-bullet).
- Série 50: EUR 1.250 millions - 0,375% - 6,12 ans : 9 septembre 2015 - 21 octobre 2021 (soft-bullet).

II – COMPTES SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2015
Et
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

SOCIETE DE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Au capital de 550 000 000 euros

12 Place des Etats Unis

92120 MONTROUGE

Arrêté au 30 Juin 2015

R.C.S. NANTERRE 437 667 371

I. ETATS FINANCIERS

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

HORS BILAN

COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

II. ANNEXES

A - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

B - METHODES D'EVALUATION ET PRINCIPES COMPTABLES

1 PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

2 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

3 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4 INFORMATION SUR LES POSTES DU HORS BILAN

5 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

6 CONSOLIDATION ET INTEGRATION FISCALE

7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

8 REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

9 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

10 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

11 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<<<<<<< ----- >>>>>>>>
<<<<<< ----- >>>>>>>>
<<<<<>>>>>>>>

Annexe	BILAN ACTIF (en Euros)	30/06/2015	31/12/2014
2.1.1	Caisse, banques centrales, C.C.P.	485	1 099
	Effets publics & valeurs assimilées	0	0
2.1.2	Créances sur les établissements de crédit	22 771 264 838	23 327 078 604
	Créances sur la clientèle	0	0
	Affacturage	0	0
	Obligations & autres titres à revenu fixe	0	0
	Actions & autres titres à revenu variable	0	0
	Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
	Parts dans les entreprises liées	0	0
	Crédit-bail et location avec option d'achat	0	0
	Location simple	0	0
	Immobilisations incorporelles	0	0
	Immobilisations corporelles	0	0
	Capital souscrit non versé	0	0
	Actions propres	0	0
2.2.1	Autres actifs	75 913	178 978
2.2.1	Comptes de régularisation	78 074 791	85 717 664
	TOTAL DE L'ACTIF	22 849 416 028	23 412 976 344

Annexe	BILAN PASSIF (en Euros)	30/06/2015	31/12/2014
	Banques centrales, C.C.P.	0	0
2.1.3	Dettes envers les établissements de crédit	1 708 371 666	1 231 119 106
	Opérations avec la clientèle	0	0
2.1.4	Dettes représentées par un titre	20 529 578 592	21 567 857 442
2.2.2	Autres passifs	497	154 470
2.2.2	Comptes de régularisation	57 996 272	60 769 808
	Provisions	833 066	0
	Dettes subordonnées	0	0
	Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0
11	Capitaux propres hors FRBG (+/-)	552 635 935	553 075 518
	Capital souscrit	550 000 000	550 000 000
	Primes d'émission	0	0
	Réserves	369 818	358 018
	Ecart de réévaluation	0	0
	Provisions réglementées et subventions d'invest	0	0
	Report à nouveau (+/-)	2 485 700	2 481 493
	Résultat en instance d'affectation (+/-)	0	0
	Résultat de l'exercice (+/-)	(219 583)	236 008
	TOTAL DU PASSIF	22 849 416 028	23 412 976 344

Annexe	HORS BILAN (en Euros)	30/06/2015	31/12/2014
	<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
	<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
4.2	ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	5 251 557 567	4 341 849 859
4.1	AUTRES ENGAGEMENTS	31 409 541 846	32 480 828 108

Annexe	COMPTE DE RESULTAT (en Euros)	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2014
3.1.1	+ Intérêts & produits assimilés	332 926 161	702 049 073	364 215 257
3.1.2	- Intérêts & charges assimilées	(330 000 751)	(694 525 026)	(359 914 304)
	+ Revenus des titres à revenu variable	0	0	0
3.1.3	+ Commissions (produits)	3 203 419	4 616 530	2 422 733
3.1.3	- Commissions (charges)	(61 956)	(202 305)	(121 610)
	+/- Gains / pertes sur opérations du portefeuille de négociation	5 260	1 700	245
	+/- Gains / pertes sur opérations du portefeuille de placement	0	0	0
3.1.4	+ Autres produits d'exploitation bancaire	506 409	3 953 263	1 053 263
3.1.4	- Autres charges d'exploitation bancaire	(3 937 838)	(11 398 321)	(5 093 780)
	PRODUIT NET BANCAIRE	2 640 703	4 494 914	2 561 805
3.2.1	- Charges générales d'exploitation	(2 487 627)	(4 159 208)	(2 034 065)
	- Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations	0	0	0
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	153 077	335 706	527 740
	+/- Coût du risque	0	0	0
	RESULTAT D'EXPLOITATION	153 077	335 706	527 740
	+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	153 077	335 706	527 740
	+/- Résultat exceptionnel	0	0	0
	- Impôt sur les bénéfices	(372 660)	(99 698)	(178 333)
	+/- Dotations / reprises du FRBG et des provisions règlementées	0	0	0
	RESULTAT NET	(219 583)	236 008	349 407

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

Tableau des flux de trésorerie (Montant en Euros)	06/2015	12/2014
Résultat avant impôt	153 077	335 706
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Dotations nettes aux dépréciations	833 066	
Quote-parts de résultat liées aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/gain net des activités d'investissement		
Produits/charges des activités de financement	332 194 039	698 901 945
Autres mouvements	-6 772 980	-17 571 673
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	326 254 125	681 330 272
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 514 002 152	25 323 937
Flux liés aux opérations avec la clientèle		
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-52 058	-17 382
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	1 150	206 721
<i>Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</i>	<i>1 513 951 244</i>	<i>25 513 276</i>
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	1 840 358 446	707 179 253
<i>Flux liés aux participations</i>		
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>		
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</i>	-220 000	0
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</i>	<i>-1 362 653 230</i>	<i>-4 633 003 497</i>
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	-1 362 873 230	-4 633 003 497
<i>Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</i>		
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	477 485 216	-3 925 824 244
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 785 063 891	5 710 888 135
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	1 099	
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 785 062 792	5 710 888 135
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 262 549 106	1 785 063 891
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	485	1 785 063 891
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 262 548 621	0
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	477 485 215	-3 925 824 244

II. ANNEXES

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH(CA HL SFH) est une société anonyme agréée établissement de crédit-société financière depuis 2007 et société de financement de l'habitat depuis 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la société exerce sous le statut d'établissement de crédit spécialisé suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen CRR « Capital requirements regulation ».

L'activité principale de la société est l'émission d'obligations foncières bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.513-11 du code monétaire et financier, sur les marchés, aux fins d'opérations de financement, de refinancement ou d'octroi de crédits.

A - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

1. Nouvelles émissions

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a réalisé au cours du 1^{er} semestre 2015 une émission d'obligations en CHF pour un montant de 150 millions.

2. Emissions arrivées à échéance

Sur le 1^{er} semestre 2015, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a procédé au remboursement de 2 émissions en EUR pour 1 230 millions.

B - METHODES D'EVALUATION ET PRINCIPES COMPTABLES

La présentation des états financiers de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est conforme aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La présentation des états financiers est identique à celle utilisée pour l'arrêté annuel du 31 décembre 2014.

1. PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

1.1 Changement de méthodes

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur la période.

1.2 Créances et dettes

1.2.1 Principes

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nette, c'est-à-dire à la valeur nominale minorée des décotes et majorées des primes.

Ces décotes et primes sont amorties linéairement sur la durée de la créance ; l'amortissement est inscrit en produit d'intérêt dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique le règlement 2009-03 sur la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

L'étalement est inscrit en produit d'intérêt dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Au bilan, le montant restant à étaler est inscrit avec les créances sur établissements de crédit.

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les créances et dettes sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée résiduelle et la nature des concours : créances / dettes à vue et créances / dettes à terme.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts courus sur les dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Au 30 juin 2015, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'a constaté aucune dépréciation de ses créances.

1.2.2 Cash collateral réserve

En application du contrat dénommé « Cash Collateral Agreement » une réserve a été constituée. Elle est classée en compte à terme créditeur.

L'agence de notation Fitch Rating Limited a dégradé, le 17 juillet 2013, la notation court-terme de CREDIT AGRICOLE S.A de F1+ à F1.

En conséquence et conformément aux stipulations de l'article 5 du Cash Collateral Agreement (Pre-Maturity Test and Legal Liquidity Test), CREDIT AGRICOLE S.A, en qualité de Cash Collateral Provider, doit constituer un gage-espèces au profit de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH dans les 30 jours calendaires suivant la réception de la notice.

La notice a été reçue le 22 juillet 2013 avec l'obligation de constituer le gage-espèce le 21 août 2013 et de maintenir par la suite quotidiennement le gage espèces au niveau défini par le Cash Collatéral Agreement.

Ce trigger prévoit d'apporter à la SFH les fonds nécessaires pour couvrir les remboursements d'émissions en principal à compter de 270 jours calendaires de leur échéance. Le montant de cette réserve s'ajustera à la hausse ou à la baisse au fil de l'eau en fonction de l'évolution des tombées de 9 mois à venir.

Le montant de la « cash collateral réserve » s'élève au 30 juin 2015 à 1 708 000 001 €

1.3 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées pour leur valeur nominale. Elles figurent, au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées.

Les intérêts servis sur les titres émis sont inscrits en charges d'intérêt dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat.

Les primes de remboursement et les primes d'émission sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés et figurent au bilan dans les comptes de régularisation actif quand il s'agit de décote, passif quand il s'agit de prime.

L'amortissement de ces primes figure dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat, dans le poste Intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts courus non échus constituent des dettes rattachées au compte de dettes représentées par des titres en contrepartie du compte de résultat.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique également la méthode d'étalement linéaire des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les frais d'émission sont enregistrés en Charges d'exploitation bancaire puis transférés au bilan en Compte de régularisation actif.

L'amortissement de ces frais figure dans la rubrique « Autres charges d'exploitation bancaire » du compte de résultat.

1.4 Provisions

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Au 30 juin 2015, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a constaté une dotation au titre de la contribution au fonds de résolution de 833 K€

1.5 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de change constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de change à la date d'arrêté.

Dans le cadre de l'application du règlement CRBF 89-01, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Les écarts de change constatés lors de la réévaluation des positions de change, de chaque devise, au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté sont comptabilisés en compte de résultat.

Les conditions des prêts octroyés à Crédit Agricole S.A. étant identiques à celles des émissions réalisées en devises (devise, nominal, taux et maturité), ces opérations ne génèrent pas de position de change au bilan.

1.6 Opérations sur les Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Suite à la dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A par une agence de notation en date du 14 décembre 2011, Crédit Agricole Home Loan SFH a mis en place 3 séries de swaps de taux et de devises.

Ces séries de swaps se décomposent de la manière suivante :

- une série de swaps sur le portefeuille de prêts immobiliers apportés en collatéral à la SFH (*Cover Pool swap*) ; la maturité de ces swaps est adossée à celle des prêts immobiliers apportés en collatéral. Cette série a été intégralement résiliée le 26 septembre 2014.
- une série constituée de swaps sur chacune des émissions réalisées par la SFH (*Issue swap*) ; la maturité de ces swaps est adossée à celle des émissions réalisées par la SFH. Le 26 septembre 2014 les swaps concernant les émissions en EUR ont été dénoués. Au 30 juin 2015, il demeure les swaps en devises sur les émissions en CHF.
- une série de swaps, miroir des deux séries précédentes, (*Borrower Swap*) permettant d'annuler les effets des swaps précédents tant que Crédit Agricole S.A. est en mesure d'honorer ses obligations au titre des prêts octroyés par la SFH et que le collatéral de prêts immobiliers n'est pas effectivement transféré à l'actif de la SFH ; la maturité de ces swaps est adossée à celle des swaps dont ils annulent les effets. Le 26 septembre 2014, les borrowers swaps concernant les émissions en EUR et le cover pool ont été dénoués. Au 30 juin 2015, seuls les borrowers swaps relatifs aux émissions en CHF sont maintenus.

Les 2 séries de swaps restantes sont des instruments de gré à gré classés en « autres que de couverture ».

L'ensemble constitué par les swaps « *Issue swap* » et « *Borrower swap* » constitue un ensemble homogène, compte-tenu de la sensibilité à peu près stable de l'ensemble. La juste valeur de cet ensemble est nulle.

Le montant des devises à recevoir est de 1 416 499 K€ contre 1 209 280 K€ à livrer. Le montant des « *Borrower swap* de devises » à recevoir s'élève à 1 209 280 K€ contre 1 416 499 K€ de devises à livrer.

L'impact sur le résultat net du Crédit Agricole Home Loan SFH est nul au 30 juin 2015.

1.7 Impôts sur les bénéfices

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,30 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,70 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale ; elle est entrée dans le groupe le 1 janvier 2008. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

2 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

2.1 Activité principale

2.1.1 Caisses, banques centrales

	30/06/2015	31/12/2014
Compte Banque de France	485	1 099
<i>Principal</i>	485	1 099
<i>Créances rattachées</i>	0	0
Total	485	1 099

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a ouvert un compte de numéraire et de réserves obligatoires auprès de la Banque de France le 7 octobre 2014.

2.1.2 Créances sur les établissements de crédit

	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	>1 an \ ≤ 5ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	30/06/2015	31/12/2014
Comptes et prêts :	2 262 548 621	2 900 805 833	8 234 889 457	9 053 060 406	22 451 304 317	319 960 521	22 771 264 838	23 327 078 604
- à vue	2 262 548 621				2 262 548 621		2 262 548 621	1 785 062 792
- à terme	0	2 900 805 833	8 234 889 457	9 053 060 406	20 188 755 696	319 960 521	20 508 716 217	21 542 015 812
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés					0		0	
Total	2 262 548 621	2 900 805 833	8 234 889 457	9 053 060 406	22 451 304 317	319 960 521	22 771 264 838	23 327 078 604
Dépréciations							0	0
VALEURS NETTES AUBILAN							22 771 264 838	23 327 078 604

Les comptes à terme d'une durée inférieure à 3 mois représentent les prêts accordés à Crédit Agricole SA arrivant à échéance.

Les autres créances à terme sont les prêts accordés à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'activité de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

Ces créances sont enregistrées en principal, augmentées des surcotes et diminuées des décotes nettes d'amortissements. En application du règlement 2009-03 sur la comptabilisation des commissions, les commissions d'octroi de crédit sont comptabilisées avec les créances sur établissements de crédit et ventilées selon la durée des prêts auxquels elles se rattachent.

2.1.3 Dettes envers les établissements de crédit

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	>1 an \ ≤ 5ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	30/06/2015	31/12/2014
Comptes à termes	0	1 708 000 001	0	0	1 708 000 001	371 665	1 708 371 666	1 231 119 106
- Principal		1 708 000 001	0	0	1 708 000 001		1 708 000 001	1 231 000 001
- dettes rattachées						371 665	371 665	119 105
Total	0	1 708 000 001	0	0	1 708 000 001	371 665	1 708 371 666	1 231 119 106
VALEURS NETTES AUBILAN							1 708 371 666	1 231 119 106

Les comptes à termes incluent le gage-espèces constitué par Crédit Agricole SA au profit de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

2.1.4 Dettes représentées par un titre

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	>1 an \ ≤ 5ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	30/06/2015	31/12/2014
Autres emprunts obligataires	0	2 900 067 600	8 247 236 600	9 062 594 350	20 209 898 550	319 680 042	20 529 578 592	21 567 857 442
- Valeur brute	0	2 900 067 600	8 247 236 600	9 062 594 350	20 209 898 550	319 680 042	20 529 578 592	21 567 857 442
Total	0	2 900 067 600	8 247 236 600	9 062 594 350	20 209 898 550	319 680 042	20 529 578 592	21 567 857 442
VALEURS AUBILAN							20 529 578 592	21 567 857 442

Emprunts obligataires (contre valeur €)

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	30/06/2015				31/12/2014
	≤1an	>1an ≤5 ans	>5ans	Encours	Encours
Euro	2 708 000 000	7 575 000 000	8 510 400 000	18 793 400 000	20 023 400 000
<i>Taux fixe</i>	2 650 000 000	7 525 000 000	8 510 400 000	18 685 400 000	19 885 400 000
<i>Taux variable</i>	58 000 000	50 000 000	-	108 000 000	138 000 000
Dollar	-	-	-	-	-
<i>Taux fixe</i>	-	-	-	-	-
<i>Taux variable</i>	-	-	-	-	-
Franc Suisse	192 067 600	672 236 600	552 194 350	1 416 498 550	1 101 962 750
<i>Taux fixe</i>	-	480 169 000	552 194 350	1 032 363 350	769 294 750
<i>Taux variable</i>	192 067 600	192 067 600	-	384 135 200	332 668 000
Total principal	2 900 067 600	8 247 236 600	9 062 594 350	20 209 898 550	21 125 362 750
<i>Taux fixe</i>	2 650 000 000	8 005 169 000	9 062 594 350	19 717 763 350	20 654 694 750
<i>Taux variable</i>	250 067 600	242 067 600	-	492 135 200	470 668 000
Dettes rattachées				319 680 042	442 494 692
VALEUR AU BILAN	2 900 067 600	8 247 236 600	9 062 594 350	20 529 578 592	21 567 857 442

2.2 Autres comptes de bilan

2.2.1 Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2015	31/12/2014
Autres actifs	75 913	178 978
<i>Acomptes Autres impôts (CVAE)</i>	2 881	5 098
<i>Dépôts de garantie BDF</i>	28 000	28 000
<i>Acomptes Impôts sur les stés (Intégrat. Fiscale)</i>	45 032	145 880
Comptes de régularisation actif	78 074 791	85 717 664
<i>Primes d'émission des titres à revenu fixe</i>	50 555 432	55 725 409
<i>Frais d'émission des emprunts</i>	27 315 647	29 965 329
<i>Charges Constatées d'av. Divers Fonctionnement</i>	203 713	26 926
Total	78 150 704	85 896 642

2.2.2 Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2015	31/12/2014
Autres passifs	497	154 470
<i>Fournisseurs</i>	497	25 000
<i>Impôts et taxes</i>	0	129 470
Comptes de régularisation passif	57 996 272	60 769 808
<i>Prime d'émission</i>	56 874 594	59 965 605
<i>Autres services extérieurs</i>	50 879	72 600
<i>Honoraires</i>	610 407	707 355
<i>Autres frais de publicité</i>	2 466	247
<i>Charges diverses d'exploitation bancaire</i>	595	1 087
<i>Redevances</i>	0	0
<i>TVA sur factures non parvenues</i>		22 914
<i>Charges diverses sociales et fiscales</i>	457 332	0
Total	57 996 769	60 924 278

3 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Produit net bancaire

3.1.1 Intérêts et produits assimilés

	30/06/2015	30/06/2014
Sur opérations avec les établissements de crédit	332 926 161	364 215 257
Total	332 926 161	364 215 257

Les commissions d'octroi de crédit sont étalées linéairement sur la durée de vie des prêts en application du règlement 2009-03.

3.1.2 Intérêts et charges assimilées

	30/06/2015	30/06/2014
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 234 646)	(2 794 690)
Sur obligations et titres à revenu fixe	(328 766 105)	(357 119 614)
Total	(330 000 751)	(359 914 304)

3.1.3 Commissions

Dans ce poste, figure en produits la commission de gestion du financement refacturée à Crédit Agricole SA.

Figurent, en charges, les commissions sur titres émis :

- frais de teneur de titres et d'agent payeur,
- frais d'agent de sûretés et d'agents fiscaux notamment.

3.1.4 Autres Produits et Charges d'exploitation bancaire

Dans ce poste, figurent, en charges, les commissions de placement relatives aux émissions d'emprunts obligataires.

Ces commissions ont été d'abord comptabilisées en Charges d'exploitation bancaire, puis transférées au bilan via le poste Produits d'exploitation bancaire.

Ces commissions sont étalées linéairement sur la durée de vie des émissions.

3.2 Charges d'exploitation

3.2.1 Charges générales d'exploitation

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Impôts et taxes	(113 001)	(54 186)	(30 144)
Honoraires	(613 539)	(661 228)	(1 456 057)
Redevances	(61)	(3 235)	(6 583)
Services extérieurs : refacturation Crédit Agricole S.A.	(908 129)	(1 295 707)	(2 630 043)
Services extérieurs (facturés et payés)	(19 831)	(19 709)	(36 381)
Contribution Fonds de Résolution	(833 066)	0	0
Total	(2 487 627)	(2 034 065)	(4 159 208)

3.2.2 Frais de personnel

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'emploie pas de personnel.

4 INFORMATION SUR LES POSTES DU HORS BILAN

4.1 Autres Engagements

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH reçoit des créances de sociétés faisant partie du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales et LCL), en garantie des prêts accordés à Crédit Agricole S.A.

Ces créances sont enregistrées en hors bilan au compte « Autres valeurs reçues en garantie » pour un montant d'EUR. 31 409 541 846 au 30 juin 2015 contre EUR. 32 480 828 108 au 31 décembre 2014.

4.2 Opérations sur les Instruments financiers à terme

4.2.1 Opérations de change en devises

	30/06/2015		31/12/2014	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	2 625 778 784	2 625 778 784	2 170 924 929	2 170 924 929
Devises	1 416 498 550	1 416 498 550	1 101 962 750	1 101 962 750
Euros	1 209 280 234	1 209 280 234	1 068 962 179	1 068 962 179
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	2 625 778 784	2 625 778 784	2 170 924 929	2 170 924 929

4.2.2 Opérations sur les swaps de taux

Les opérations de swaps en EURO de CA HL SFH, conclus avec Crédit Agricole SA, ont été dénouées avec date d'effet le 26 septembre 2014.

4.2.3 Opérations sur Instruments financiers : Encours notionnels par durée résiduelle

	Total 30/06/2015			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	0	0	0						
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de devises	715 975 253	2 457 815 729	2 077 766 586	715 975 253	2 457 815 729	2 077 766 586			
Opérations de change à terme	0	0	0						
Sous total	715 975 253	2 457 815 729	2 077 766 586	715 975 253	2 457 815 729	2 077 766 586	0	0	0
TOTAL	715 975 253	2 457 815 729	2 077 766 586	715 975 253	2 457 815 729	2 077 766 586	0	0	0

5 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne détient ni filiale ni participation.

6 CONSOLIDATION ET INTEGRATION FISCALE

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est consolidée par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A.

En conséquence, l'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans le document de référence de Groupe Crédit Agricole S.A.

La société est entrée le 01 janvier 2008 dans le groupe d'intégration fiscale formé par Crédit Agricole S.A.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, l'impôt sur les sociétés est déterminé par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé est dû à la société mère Crédit Agricole S.A.

7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement intervenu après la fin de la période intermédiaire et ayant une incidence sur les comptes de l'exercice n'a été constaté.

Depuis le début du 2ème semestre 2015, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a réalisé deux nouvelles émissions :

- 2^{ème} tranche abondant la Série 48 : EUR 200 millions - 0,625% - 7,25 ans - règlement 27 août 2015 - 28 novembre 2022 (soft-bullet).

- Série 50 : EUR 1.250 millions - 0,375% - 6,12 ans : règlement prévue en date du 9 septembre 2015 - 21 octobre 2021 (soft-bullet).

8 REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les membres des organes d'administration et de direction ne perçoivent aucune rémunération de CAHL SFH.

Aucune avance ni crédit ne leur a été consenti au 30 juin 2015.

9 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

10 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

POSTES	DESIGNATION DE L'ENTITE LIEE	Montant
Bilan		
<i>ACTIF</i>		
Créances sur les établissements de crédit	Crédit Agricole S.A.	22 771 264 838
Autres Actifs	Crédit Agricole S.A.	45 032
<i>PASSIF</i>		
Dettes envers les établissements de crédit	Crédit Agricole S.A.	1 708 371 666
Autres Passifs	Crédit Agricole S.A.	497
Compte de régularisation	Crédit Agricole S.A.	373 152
Compte de régularisation	CACEIS Corporate Trust	24 250
Compte de régularisation	CACEIS Bank Luxembourg	375
Compte de résultat		
<i>CHARGES</i>		
Charges bancaires	Crédit Agricole S.A.	1 234 646
Commissions	Crédit Agricole S.A.	105
Commissions	CACEIS Corporate Trust	38 234
Autres charges d'exploitation bancaire	Crédit Agricole S.A.	2 930
Charges générales d'exploitation	Crédit Agricole S.A.	908 129
Impôt sur les bénéfices	Crédit Agricole S.A.	372 660
<i>PRODUITS</i>		
Commissions s/comptes et prêts	Crédit Agricole S.A.	6 653 417
Produits bancaires	Crédit Agricole S.A.	329 476 163
Hors Bilan		
Autres valeurs reçues en garantie	Caisses régionales et LCL	31 409 541 846

11 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes et réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Dividendes versés au titre de 2012					(1 045 000)	(1 045 000)
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2012		56 738	33 022		(89 760)	0
Résultat au 31 Décembre 2013					79 740	79 740
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2013	550 000 000	354 031	2 405 740	0	79 740	552 839 511
Dividendes versés au titre de 2013					0	0
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2013		3 987	75 753		(79 740)	0
Résultat au 31 Décembre 2014					236 008	236 008
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2014	550 000 000	358 018	2 481 493	0	236 008	553 075 518
Dividendes versés au titre de 2014					(220 000)	(220 000)
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2014		11 800	4 207		(16 008)	0
Résultat au 30 Juin 2015					(219 583)	(219 583)
Autres variations						0
Solde au 30 Juin 2015	550 000 000	369 818	2 485 700	0	(219 583)	552 635 935

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est détenue à 100 % par Crédit Agricole S.A.
 Le capital social est fixé à 550 000 000 €, divisé en 55 000 000 actions de 10 € entièrement libérées.

Crédit Agricole Home Loan SFH

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Crédit Agricole Home Loan SFH

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

l'examen limité des comptes semestriels de la société Crédit Agricole Home Loan SFH, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Courbevoie et Paris-La Défense le 20 novembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Franck Boyer

Claire Rochas

**III – DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE
RESPONSABLE
DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2015 DE CA HL SFH

Mme Nadine FEDON, Directeur général de Crédit Agricole Home Loan SFH

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans les comptes du semestre écoulé et dans le rapport d'activité sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes au 30 juin 2015 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les 6 premiers de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restants de l'exercice.

Les comptes intermédiaires de la Société relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité sans observation des contrôleurs légaux.

Fait à Montrouge le 20 novembre 2015,

Le Directeur général de CA HL SFH

Nadine FEDON

Le présent document est disponible sur le site internet de Crédit Agricole SA

www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Dette/Emissions-Marché

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 550 000 000 euros
Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge
437 667 371 R.C.S. Nanterre